



**PRÉFET
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

demande de permis de construire un parc photovoltaïque au sol d'une puissance installée d'environ 5,43 MWc sur la commune de Ballan-Miré

Il sera procédé à une enquête publique, dans les formes prescrites par le code de l'environnement, relative à une demande de permis de construire présentées par la SAS CPV SUN 40 en vue de construire une centrale photovoltaïque d'une puissance installée de 5,43 MWc sur la commune de Ballan-Miré (lieu-dit « La Pièce de la Cave »).

Le dossier d'enquête, qui comprend une étude d'impact, **sera consultable par toutes les personnes intéressées, du vendredi 17 avril à 9 heures au mardi 26 mai 2026 à 17 heures, aux jours et heures habituels d'ouverture au public en mairie de Ballan-Miré** (12, place du 11 Novembre – 37510 BALLAN-MIRÉ).

Le dossier dématérialisé sera consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public en mairie de Langeais et sur le site internet des services de l'État dans le département d'Indre-et-Loire, à l'adresse suivante :

<https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours>.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du pétitionnaire représenté par monsieur Julien BAUDOUX, Responsable Pôle Développement de Projets pour la société LUXEL (adresse postale : 4 bis rue des Roches – 37 270 Montlouis-sur-Loire / adresse mél : j.baudoux@luxel.fr).

Monsieur Pierre TONNELLE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête publique (suppléant : monsieur Pierre AUBEL).

Pendant toute la durée de l'enquête, un registre établi sur feuillets non mobiles, déposé en mairie, sera tenu à la disposition du public qui pourra y consigner directement ses observations et propositions sur le projet.

Les observations pourront également être adressées par écrit à la mairie de Ballan-Miré, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur qui les visera et les annexera au registre d'enquête, et où elles seront tenues à la disposition du public.

En l'absence de registre dématérialisé, elles pourront également être adressées, par courrier électronique, à l'adresse suivante : **pref-enquetes-publiques@indre-et-loire.gouv.fr**

Les observations et propositions écrites transmises par courrier électronique seront tenues à la disposition du public sur le site internet des services de l'État d'Indre-et-Loire.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Ballan-Miré :

– le vendredi 17 avril 2026 de 9H00 à 12H00

– le samedi 25 avril 2026 de 9H00 à 12H00

– le mardi 12 mai 2026 de 9H00 à 12H00

– le mardi 26 mai 2026 de 14H00 à 17H00

Une copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public à la préfecture d'Indre-et-Loire, à la mairie concernée, ainsi que sur le site internet de l'État d'Indre-et-Loire, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le préfet sera l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire dans les deux mois qui suivront la remise du rapport du commissaire enquêteur.